

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2023

Le onze septembre deux mil vingt-trois à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BESSONNET Hervé, Maire.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. CROCHET Jean, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

Excusé(s) : MMES BOUTET Nadège (donne pouvoir à Corinne SAINTURAT), DILLET Sabrina, GLACIAL Yves (donne pouvoir à Hervé BESSONNET), NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, MM. BRUN Jérôme, MIGNÉ Hervé (donne pouvoir à Jocelyn POTIER), VITALIEN Anthony.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 11

Date de la convocation : 06/09/2023

Date d'affichage : 06/09/2023

A été nommée secrétaire : M. Jocelyn POTIER

Objet des délibérations

SOMMAIRE

2023_09_01 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 5 Avenant n° 1

2023_09_02 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 5 Avenant n° 2

2023_09_03 - Salle polyvalente : marché travaux lot n° 5 Avenant n° 3

2023_09_04 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 10 Avenant n° 1

2023_09_05 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 4 Avenant n° 4

2023_09_06 – Taxe d'habitation : majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

2023_09_07 – Personnel communal : création d'un poste de Rédacteur et modification du tableau des effectifs

2023_09_01– Salle polyvalente : marché travaux lot n° 5 Avenant n° 1

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021_05_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023_06_08 du 12 juin 2023 acceptant le devis de l'entreprise GARANDEAU pour la relance du lot n° 5.

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 5 doit faire l'objet d'un premier avenant.

Lot n° 5 Couvertures tuiles et étanchéité : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 1 456,54 € HT qui a pour objet l'habillage en zinc naturel de tête de poteau.

Attributaire : Société GARANDEAU
Marché initial : 202303 - montant : 19 934,38 € HT
Avenant n° 1 – objet de la présente délibération : plus-value de 1 456,54 € HT
Nouveau montant du marché : 21 390,92 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Accepte l'avenant suivant :

Lot n° 5 Couvertures tuiles et étanchéité : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 1 456,54 € HT qui a pour objet l'habillage en zinc naturel de tête de poteau.

Attributaire : Société GARANDEAU
Marché initial : 202303 - montant : 19 934,38 € HT
Avenant n° 1 – objet de la présente délibération : plus-value de 1 456,54 € HT
Nouveau montant du marché : 21 390,92 € HT

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

2023_09_02 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 5 Avenant n° 2

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021_05_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023_06_08 du 12 juin 2023 acceptant le devis de l'entreprise GARANDEAU pour la relance du lot n° 5.

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 5 doit faire l'objet d'un deuxième avenant.

Lot n° 5 Couvertures tuiles et étanchéité : Avenant n° 2 : plus-value d'un montant de 8 132,85 € HT qui a pour objet la dépose de chassis de toit existant.

Attributaire : Société GARANDEAU
Marché initial : 202303 - montant : 19 934,38 € HT
Avenant n° 1 – délibération n° 2023_09_01 : plus-value de 1 456,54 € HT
Nouveau montant du marché : 21 390,92 € HT
Avenant n° 2 – objet de la présente délibération : plus-value de 8 132,85 € HT
Nouveau montant du marché : 29 523,77 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Accepte l'avenant suivant :

Lot n° 5 Couvertures tuiles et étanchéité : Avenant n° 2 : plus-value d'un montant de 8 132,85 € HT qui a pour objet la dépose de chassis de toit existant.

Attributaire : Société GARANDEAU
Marché initial : 202303 - montant : 19 934,38 € HT
Avenant n° 1 – délibération n° 2023_09_01 : plus-value de 1 456,54 € HT
Nouveau montant du marché : 21 390,92 € HT
Avenant n° 2 – objet de la présente délibération : plus-value de 8 132,85 € HT
Nouveau montant du marché : 29 523,77 € HT

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

2023_09_03 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 5 Avenant n° 3

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût

prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021_05_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023_06_08 du 12 juin 2023 acceptant le devis de l'entreprise GARANDEAU pour la relance du lot n° 5.

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 5 doit faire l'objet d'un troisième avenant.

Lot n° 5 Couvertures tuiles et étanchéité : Avenant n° 3 : plus-value d'un montant de 8 132,85 € HT qui a pour objet l'installation d'une solution de désenfumage.

Attributaire : Société GARANDEAU

Marché initial : 202303 - montant : 19 934,38 € HT

Avenant n° 1 – délibération n° 2023_09_01 : plus-value de 1 456,54 € HT

Nouveau montant du marché : 21 390,92 € HT

Avenant n° 2 – délibération 2023_09_02 : plus-value de 8 132,85 € HT

Nouveau montant du marché : 29 523,77 € HT

Avenant n° 2 – objet de la présente délibération : plus-value de 8 132,85 € HT

Nouveau montant du marché : 37 656,62 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte l'avenant suivant :

Lot n° 5 Couvertures tuiles et étanchéité : Avenant n° 3 : plus-value d'un montant de 8 132,85 € HT qui a pour objet l'installation d'une solution de désenfumage.

Attributaire : Société GARANDEAU

Marché initial : 202303 - montant : 19 934,38 € HT

Avenant n° 1 – délibération n° 2023_09_01 : plus-value de 1 456,54 € HT

Nouveau montant du marché : 21 390,92 € HT

Avenant n° 2 – délibération 2023_09_02 : plus-value de 8 132,85 € HT

Nouveau montant du marché : 29 523,77 € HT

Avenant n°3 – objet de la présente délibération : plus-value de 8 132,85 € HT

Nouveau montant du marché : 37 656,62 € HT

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

2023_09_04 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 10 Avenant n° 1

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021_05_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023_03_03 du 6 mars 2023 décidant d'attribuer le lot n° 10 "Revêtements de sols et murs céramiques" à l'entreprise BARBEAU pour un montant de 124 513,43 € HT.

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 10 doit faire l'objet d'un premier avenant.

Lot n° 10 Revêtements de sols Murs céramiques : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 275,40 € HT qui a pour objet la fourniture de baguettes pvc blanc.

Attributaire : Société BARBEAU

Marché initial : 20230110 - montant : 124 513,43 € HT

Avenant n° 1 – objet de la présente délibération : plus-value de 275,40 € HT
Nouveau montant du marché : 124 788,83 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Accepte l'avenant suivant :

Lot n° 10 Revêtements de sols Murs céramiques : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 275,40 € HT qui a pour objet la fourniture de baguettes pvc blanc.

Attributaire : Société BARBEAU

Marché initial : 20230110 - montant : 124 513,43 € HT

Avenant n° 1 – objet de la présente délibération : plus-value de 275,40 € HT

Nouveau montant du marché : 124 788,83 € HT

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

2023_09_05 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 4 Avenant n° 4

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021_05_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 4 doit faire l'objet d'un quatrième avenant.

Lot n° 4 Charpente : Avenant n° 4 : plus-value d'un montant de 13 942,42 € HT qui a pour objet l'augmentation des coûts des matériaux.

Attributaire : Société POTÉREAU NEAU

Marché initial : 20210104 - montant : 140 273,00 € HT

Avenant n° 1 – délibération n°2022_07_01 du 25/07/2022 : plus-value de 10 274,00 € HT

Nouveau montant du marché : 150 547,00 € HT

Avenant n° 2 – délibération n° 2022_10_01 du 17/10/2022 : moins-value de 2 397,00 € HT

Nouveau montant du marché : 148 150,00 € HT

Avenant n° 3 – délibération 2023_06_01 du 12/06/2023 : plus-value de 1 780,00 € HT

Nouveau montant du marché : 149 930,00 € HT

Avenant n° 4 – objet de la présente délibération : plus-value de 13 942,42 € HT

Nouveau montant du marché : 163 872,42 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte l'avenant suivant :

Lot n° 4 Charpente : Avenant n° 4 : plus-value d'un montant de 13 942,42 € HT qui a pour objet l'augmentation des coûts des matériaux.

Attributaire : Société POTÉREAU NEAU

Marché initial : 20210104 - montant : 140 273,00 € HT

Avenant n° 1 – délibération n°2022_07_01 du 25/07/2022 : plus-value de 10 274,00 € HT

Nouveau montant du marché : 150 547,00 € HT

Avenant n° 2 – délibération n° 2022_10_01 du 17/10/2022 : moins-value de 2 397,00 € HT

Nouveau montant du marché : 148 150,00 € HT

Avenant n° 3 – délibération 2023_06_01 du 12/06/2023 : plus-value de 1 780,00 € HT

Nouveau montant du marché : 149 930,00 € HT

Avenant n° 4 – objet de la présente délibération : plus-value de 13 942,42 € HT

Nouveau montant du marché : 163 872,42 € HT

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

2023_09_06 – Taxe d'habitation : majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Vu l'exposé des motifs conduisant à la proposition,
Vu l'article 1407 ter du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

Décide de majorer de 50 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés,

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Résultat du vote :

11 votes pour une majoration à 50 %,

3 votes pour une majoration à 40 %.

A la majorité (pour : 11 : majoration à 50 %, pour 3 : majoration à 40 % contre : 0 abstention : 0)

2023_09_07 – Personnel communal : création d'un poste de Rédacteur et modification du tableau des effectifs

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Tableau des effectifs au 28-03-2022 :

Rédacteur	Temps complet	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Temps complet	3
Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps non complet	1
	(26,62h)	
Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	3
Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps non complet	1
	(31,21h)	
Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps non complet	1
	(28h)	
Adjoint technique	Temps non complet	1
	(31h)	
Adjoint d'animation	Temps non complet	1
	(28h)	
	TOTAL	13

Un agent de la commune est inscrit sur la liste d'aptitude au grade de Rédacteur suite à la réussite de son concours. Monsieur le Maire propose la création d'un poste de Rédacteur à temps complet et la suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de supprimer un poste d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet

Décide de créer un poste de Rédacteur à temps complet

Décide de modifier le tableau des effectifs

Tableau des effectifs au 11-09-2023 :

Rédacteur	Temps complet	2
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Temps complet	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps non complet (26,62h)	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	3
Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps non complet (31,21h)	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps non complet (28h)	1
Adjoint technique	Temps non complet (31h)	1
Adjoint d'animation	Temps non complet (28h)	1
	TOTAL	13

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

Divers

* Dates à retenir :

Conseil municipal :

Lundi 16 octobre 2023

Lundi 27 novembre 2023

Lundi 18 décembre 2023

Commission "Finances" :

Jeudi 12 octobre 2023 à 19h00

Vœux du Maire : samedi 13 janvier 2023 à 18h30

Cérémonie des nouveaux arrivants : samedi 13 janvier 2023 à 10h30

Manifestations :

Noël intercommunal : mardi 5 décembre 2023

Noël des agents : vendredi 22 décembre 2023

Fin de réunion : 22h15

Le procès-verbal du 11 septembre 2023, n'ayant pas fait l'objet d'observations, est adopté.

En Mairie, le 23/10/2023

Le Maire

Hervé BESSONNET



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE LE NOTRE-DAMAS DE JURE' and '17490 JURE' around a central emblem.

Le Secrétaire de séance,
Jocelyn POTIER



The image shows a handwritten signature in black ink.